AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-4-74 154046

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21

(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)- SE[redacted]

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62022 ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

Bulletin N° 6 - 5 AVRIL 1974

TAVELURE DU POIRIER :

ARBORICULTURE FRUITIERE

Les poiriers ont atteint un stade de grande réceptivité à la maladie. Les projections d'ascospores risquent d'être nombreuses dès les prochaines pluies, surtout si pendant cette période pluvieuse, les températures se révèlent douces. S'efforcer d'intervenir aussitôt avant les prochaines pluies.

Si le traitement ne peut être réalisé avant la pluie, on peut intervenir aussitôt après avec des fongicides systémiques.(si possible dans les 24 heures qui suivent la pluie contaminatrice).

TAVELURE DU POMMIER

Les variétés ont toutes atteintes les stades de réceptivité de la maladie. Malgrè un départ lent de la végétation, les nouvelles surfaces foliaires entraînent un manque de protection important des jeunes feuilles.

Les périthèces sont arrivés à totale maturité. L'état de maturité des ascospores risque d'entraîner des projections nombreuses dès la prochaine pluie. Intervenir aussitôt avant les prochaines pluies.

Les mêmes considérations peuvent aussi s'appliquer au pommier en cas d'impossibilité d'intervention avant la pluie ; employer des fongicides systémiques ou la Doguadine (Melprex). A ce stade, ce produit ne présente aucune action de russeting.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques actuelles sont nettement favorables à l'évolution de ce champignon. Profiter de l'intervention fongicide dirigée contre la tavelure pour ajouter un anti-oïdium à la bouillie.

Nous signalons que les soufres mouillables sont phytotoxiques sur les variétés du groupe des Red. En plus de la lutte chimique, il est bon de supprimer les pousses oïdiées qui apparaissent dès maintenant dans le verger.

CHENILLES DEFOLIATRICES (en particulier la Cheimatobie)

Les premières chenilles ont fait leur apparition. Il semble important de noter qu'une intervention se justifie lorsque l'on note 8 à 10 bourgeons infestés pour 100 organes contrôlés sur un hectare de verger.

On peut utiliser un produit à base de l'une ou l'autre des matières actives ci-après :

Azinphos 40 g/hl
Bacillius Thuringiensis 150 g d'une spécialité à 6000 U.AK/mg (Bactospéine)
Méthidathion 30 g/hl
Parathion ethyl 25 g/hl
Parathion méthyl 30 g/hl
Phosalone 60 g/hl
Trichlorfon 100 g/hl.

PROTECTION DES ABEILLES PENDANT LA FLORAISON :

Il est obligatoire-de suspendre les traitements insecticides dans toutes les cultures et plantations dès le début de la floraison, à l'aide de produits présumés dangereux pour les abeilles, (c'est-à-dire tous ceux qui ne portent pas la mention "non dangereux pour les abeilles").

-d'éviter les traitements insecticides par pulvérisation aérienne à bas volume, même à base de produits non dangereux pour les abeilles, pendant la période de butinage actif de celles-ci, soit entre 9 et 16 heures.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

- liste des produits "non dangereux pour les abeilles" :

- chinométhionate (Morestan)
- chlorphénamidine (Galecron, Fundal)
- dicofol (Kelthane, Sovifol)
- diéthion (Kilspide,Rhodocide)
- endosulfan (Brumofan,Endofène,Insectophène,Thiodan,Thiodane)
- phosalone (Azofène,Dynalone,Zolone)
- polychlorocamphane (Campofène,Camphoclor,Phenofog,Sopraphène)
- pyréthrines
- roténone (Cuberol)
- tétradifon (Tedion)
- tétrasul (Animert)
- toxaphène (Rodiaphène)

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON

A la liste des matières actives présentées dans le précédent bulletin, on peut rajouter le Chlorpyriphos (Dursban 5 G) : 6 Kg M.A/ha.

CHARBON DE L'OIGNON

Seule, la désinfection des semences permet une intervention rationnelle. Employer du Thirame, à raison de 80 g de M.A par Kg de semences.

LISTE DES DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES :

En page 4, une erreur s'est glissée pour l'Hydroxyde de tricyclohexylétain (Plictran) : lire 7 jours de délai d'emploi au lieu de 30 jours.

L'Ingénieur d'Agronomie et les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles,
A. DROUHARD

G. CONCE - D. MORIN

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PICARDIE"

P. COUTURIER

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES

POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX

DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

LISTE ÉTABLIE PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
B - **Hydrocarbures chlorés :**		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
C - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.

15

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
D - **Esters phosphoriques endothérapiques :**		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- thiométon	21	
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
E - **Carbamates :**		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- méthiocarbe	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
F - **Acaricides spécifiques :**		
- benzomate	15	
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	Non dangereux pour les abeilles.
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
G - **Fongicides :**		
- binapacryl	21	
- chlorothalonil	7	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
H - **Divers :**		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N°ˢ Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD

FRANLY - 14707

Directeur-Gérant : L. BOUYX